

Coronavirus (Covid-19) : Se protéger et protéger les autres?

Continuez à appliquer les gestes barrières



Pour se protéger et protéger les autres, chaque geste compte :

- porter un masque
- se laver les mains régulièrement
- respecter une distance de 2 mètres entre les personnes si on ne porte pas de masque
- aérer régulièrement les pièces
- limiter à 6 le nombre de personnes dans une pièce

Faites-vous dépister au moindre doute



Si vous ressentez des symptômes ou si vous avez été en contact avec un malade de la Covid-19, faites :

- un test antigénique : en pharmacie, résultat en 15min
- ou un test PCR : en laboratoire, plus fiable, résultat en 24h (ou plus)

→ Si votre test est positif :

- isolez-vous au moins 10 jours, même si vous ne ressentez pas de symptôme
- après 10 jours d'isolement, si vous avez encore de la fièvre (+ de 38°C), restez isolé jusqu'à la fin de la fièvre + 2 jours

Vous pouvez vous faire vacciner



Tous les professionnels du secteur médico-social peuvent se faire vacciner quel que soit la structure (établissement médicalisé, service à domicile, chez un particulier), l'âge, la fonction (soignant ou non) ou le statut.

- Se faire vacciner c'est se protéger soi et ceux qui nous entourent
- La vaccination contre la Covid-19 est gratuite

→ Où ça ?

- Dans un centre de vaccination (www.santé.fr / 0 800 009 110)
- Dans un cabinet médical
- Dans une pharmacie
- Prochainement en cabinet libéral infirmier
- Dans votre établissement médicalisé si doses suffisantes

Plus d'informations sur le Coronavirus :

www.solidarites-sante.gouv.fr
0800130000 (appel gratuit)